

Comité de pilotage Natura 2000 du 2 octobre 2016⁵
ZSC du Massif forestier de Haguenau
ZPS de la forêt de Haguenau

Liste des participants

| Participants | Fonction/Organisme |
|------------------------|--|
| Jean-Guy MERCAN | Sous-préfet de Haguenau-Wissembourg |
| Patrice BONNEVILLE | Sous-préfecture de Haguenau-Wissembourg |
| André ERBS | Premier adjoint au Maire Ville de Haguenau - Conseiller départemental |
| Cécile BOUQUIER | DREAL Alsace |
| Camille FALLER | DREAL Alsace |
| CNE Nicolas FAUVE | 2e régiment de hussard - gestionnaire ECI 4 |
| Damien LERCH | USID Strasbourg (Ministère de la défense) |
| Jean-Christophe NOTTER | Chef du bureau de l'environnement et des procédures publiques - Préfecture du Bas-Rhin |
| Nadine VENZKE | Adjointe du bureau de l'environnement et des procédures publiques - Prefecture du Bas-Rhin |
| Philippe HEY | Chargé de mission Natura 2000 - DDT67 |
| Dany ZOTTNER | Commune de Schweighouse-sur-Moder |
| Jean-Marie JULLY | Commune d'Eschbach |
| Patrick SCHOTT | Commune de Schirrhein |
| Patrick MULLER | Commune de Soufflenheim |
| Camille SCHEYDECKER | Commune de Soufflenheim |
| Jean-Claude BALL | Commune de Merwiller-Pechelbronn |
| Michèle SCHELLENBERGER | Commune de Biblisheim |
| Monique FURST | Commune de Schirrhoffen |
| Sylvie KLEIN | Communauté de communes de Bischwiller et environs- commune de Bischwiller |
| Hubert WALTER | Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les Bains - Commune de Reichshoffen |
| Christelle BENDER | Syndicat miste de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin |
| Eric KOBES | Syndicat intercommunal des eaux de la Basse Moder |
| Magali MERCIER | SDEA |
| Patrick JUNG | Fédération des chasseurs |
| Cédric FICHT | Office national des Forêts Saverne - Service Forêt |
| Florence BUCHER | Office national des Forêts - UT de Haguenau |
| Anthony VIAUD | Office national des Forêts - UT de Haguenau |
| Philippe CASPAR | Office national des Forêts - UT de Haguenau |
| Alain MASTIO | Alsace Nature |
| Gérard BAUMGART | CERPEA |
| André OTT | Sauvegarde Faune Sauvage |
| Gérard SCHALL | Protection Faune Flore de Haguenau et environs |
| Christophe BRUA | Société alsacienne d'entomologie |
| Emilie KNOBLOCH | Directrice de l'environnement et de l'urbanisme - Ville de Haguenau |
| Veronique LETAN | Chargée de mission Agenda 21 - Ville de Haguenau |
| Aurélia RODRIGUES | Chargée de mission forêt et milieux naturels - Ville de Haguenau |

Préambule

André Erbs en tant que président des Comités de pilotage des sites Natura 2000 de la ZSC du Massif forestier de Haguenau et de la ZPS de la forêt de Haguenau introduit la réunion. Il précise que cette réunion du comité de pilotage porte sur ces deux sites, la majorité des actions mises en œuvre étant valables pour les deux sites et les membres de ces deux COPIL étant quasi-similaires.

André Erbs présente les deux intervenants, à savoir Aurélia Rodrigues, chargée de mission Natura 2000 à la Ville de Haguenau qui présentera les actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation de ces deux sites ainsi que Philippe Hey, chargé de mission Natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, qui interviendra à la fois sur les questions administratives et réglementaires.

Rappels

La présentation débute par un rappel sur la localisation des sites ainsi que sur leurs enjeux et objectifs de gestion. Les priorités d'actions définies dès le lancement de l'animation de ces deux sites sont également rappelées. Il s'agit pour les deux sites :

- de la contractualisation agricole, les enjeux de préservation étant particulièrement importants sur les milieux ouverts qui par ailleurs subissent une pression foncière et sont exposés au risque d'intensification des pratiques de gestion ;
- des actions de communication, préalable nécessaire à la mise en œuvre des actions des DOCOB
- de la promotion des chartes, outil le plus facile d'accès.

Pour le site de la ZSC, l'accent est mis par ailleurs sur la préservation des pelouses à armérie de l'ancien aérodrome de Haguenau et pour le site de la ZPS, sur la mise en place d'une trame de vieux bois à travers tout le massif.

Les contrats Natura 2000 agricoles

La contractualisation agricole fait suite à l'élaboration d'un projet agroenvironnementale et climatique (PAEc). Ce dernier a été réalisé sur la base des éléments définis au DOCOB des deux sites en partenariat avec la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin (services agricole et environnement), la Chambre d'agriculture de la Région Alsace (CARA) et l'OPABA (Organisation professionnelle pour l'agriculture biologique en Alsace). De façon à assurer une cohérence dans les mesures proposées aux exploitants, une coordination avec les autres opérateurs Natura 2000 du Bas-Rhin a été mise en œuvre.

Le territoire éligible aux contrats agricoles couvre l'ensemble des surfaces agricoles incluses dans les deux sites Natura 2000. Ce territoire est découpé en plusieurs zones de façon à prendre en compte les enjeux spécifiques aux deux sites. 93 exploitants sont éligibles et ont chacun fait l'objet d'une information individuelle. 10 mesures de gestion ont été élaborées sur la base des propositions négociées lors de l'élaboration des DOCOB et réajustées en fonction du nouveau cadrage administratif (Directive cadre nationale).

L'analyse des résultats de la campagne de souscription 2015 montre que 18 exploitants se sont engagés en 2015, pour une surface de 253.8 ha. Ce sont les mesures spécifiques aux zones humides, les plus attractives (moins contraignantes), qui ont été les plus souscrites. La contractualisation a porté principalement sur les prairies permanentes, gage d'une préservation plus durable.

La souscription de mesures de conversion de culture en prairie s'explique par une souplesse du cadrage qui tolère dans sa nouvelle version le retour à la culture des surfaces à l'issue de l'engagement. L'enquête menée auprès des exploitants qui n'ont pas adhéré révèle les freins à la contractualisation qui sont surtout liés à la perte de qualité de foin trop importante pour les mesures de retard de fauche, au manque de souplesse en termes de fertilisation (la limitation de fertilisation n'étant plus mobilisable en dehors des zones humides) et la baisse des rémunérations à cahier des charges constant.

Proposition est faite au COPIL d'attendre 2018 pour une nouvelle campagne de contractualisation agricole, avec maintien des 10 mesures, du fait du terme des contrats mis en place en 2013 et du recul nécessaire pour lever les réticences des exploitants à s'engager dans un dispositif nouveau.

La proposition est approuvée.

Les chartes

Il est rappelé l'enjeu de promouvoir cet outil qui est le plus facile d'accès pour les propriétaires et gestionnaires, les engagements induits n'engendrant pas de dépenses. La campagne de promotion mise en place en 2014 montre que près de 14 000 hectares ont été engagés pour les deux sites par l'ONF, la Ville de Haguenau, La commune de Betschdorf et plusieurs exploitants agricoles.

Les questions du devenir du dispositif sont soulevées. En effet, l'Etat projette une suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui impactera directement l'attractivité du dispositif.

Proposition est faite d'attendre le nouveau cadrage de cet outil avant de poursuivre sa promotion. La proposition est approuvée.

Les actions de communication

L'importance de ces actions est présentée ainsi que les outils et actions mis en œuvre :

- dépliant Natura 2000 pour chacun des deux sites
- nombreux stands grand public
- sorties Nature thématique Natura 2000
- réunions d'information ciblées (forestiers privés, filière bois, agents ONF du Massif forestier de Haguenau)
- mises à jour de l'onglet dédié sur le site internet de la Ville de Haguenau
- information régulière dans les bulletins communaux.

Proposition est faite de mettre à disposition des communes les panneaux d'information « Natura 2000 » et de créer une exposition tournante.

M.Erbs et M. le Sous-Préfet insistent sur l'importance de la communication sur la démarche Natura 2000 et sur le fait que ces outils existent, l'installation de l'exposition étant prise en charge par la Ville de Haguenau.

Nouvelle programmation FEADER

M. Hey explique aux membres du COPIL les bouleversements liés à la nouvelle programmation FEADER ainsi qu'à sa mise en œuvre. Il précise ainsi que :

- le financement des contrats Natura 2000 (actions DOCOB) par l'Europe et l'Etat se faisait à hauteur de 50/50 jusqu'en 2013 et pour la nouvelle programmation 2014 à 2020 est de 53/47 ;
- pour la période 2014/2020, la Région Alsace devient autorité de gestion des fonds européens. La DDT reste instructeur des dossiers par délégation ;
- une interruption de 2.5 ans dans la contractualisation (hors contrats agricoles), s'explique par le délai entre la fin de la précédente programmation et la mise en œuvre de la nouvelle (programmation vraisemblablement opérationnelle au premier semestre 2016 suite à la validation par la commission européenne du PDRR). Cette interruption n'a pas concerné l'animation qui a pu être poursuivie.
- une généralisation du taux de subvention plafonné à 80 % pour les actions Natura 200 considérées comme de l'investissement quand le bénéficiaire est une collectivité territoriale conformément à la loi sur le développement des territoires ruraux de 2006. Dans le cadre de la nouvelle programmation de nombreuses actions jusqu'alors considérées comme actions de fonctionnement deviennent des actions d'investissement. Même si leur contenu n'est pas encore précisément fixé, une diminution des

rémunérations (à l'instar de celles des contrats agricoles) est pressentie. Le taux reste à 100 % pour les bénéficiaires privés et l'Etat.

Actions de gestion en cours : mise en place d'une trame de vieux bois

Il est rappelé les enjeux de préservation prioritaires sur les pics (pic mar, pic noir, pic cendré). Le projet aujourd'hui porte uniquement sur la forêt indivise, plus grande entité du massif forestier, afin de lancer la dynamique mais vise à terme de couvrir tout le massif.

Cette action est aujourd'hui bloquée du fait des incertitudes quant aux données financières de cette action (compensation apportée /perte économique) et ne pourra être relancée qu'aux vues du nouveau cadrage et après analyse des impacts financier pour les propriétaires.

André Erbs déplore ces incertitudes d'autant plus que les collectivités se trouvent dans un contexte défavorable avec la baisse des dotations de l'Etat. Il questionne sur le nouveau périmètre de la Région, pour lequel la question de l'impact sur l'animation et le fonctionnement du dispositif n'est pas encore connue et précise qu'il faudra faire à l'avenir avec un minimum de moyens et de ressources. La Ville de Haguenau en tant que propriétaire a déjà fait beaucoup au profit de la préservation de l'environnement avec notamment l'adhésion aux chartes induisant des pertes de revenus pour la Ville.

Par ailleurs, M. Erbs interpelle le COPIL sur le devenir de la prise en charge par la Ville de l'animation des sites Natura 2000. Certes la Ville s'est réengagée pour 3 ans concernant le ZSC mais la question se pose pour la ZPS dont le renouvellement devrait avoir lieu en 2016.

M. Hey précise que des garanties existent jusqu'en 2020 sur la prise en charge de l'animation à hauteur de 100%.

M. le Sous-préfet souligne le travail très satisfaisant. Les résultats sont positifs mais si les moyens sont revus à la baisse, il sera nécessaire de prioriser les actions et continuer le travail sinon l'investissement effectuer jusqu'à maintenant n'aura servi à rien.

C. Brua (Société alsacienne d'entomologie) : en tant qu'expert « papillons » indique que la priorité absolue doit rester les sites à papillons. Les milieux ouverts autour de Haguenau représentent une importance majeur au niveau national, avec en plus des azurés la présence de l'Agrion de mercure. L'état des lieux qui fait référence est en deçà de la réalité.

M. Brua poursuit en déplorant la perte de qualité de prairies sur le secteur Nord de Haguenau où des dépôts de terre demeurent malgré l'intervention de la Ville et le retournement d'une prairie suite à l'installation d'un agriculteur bio à Schweighouse.

A. Rodrigues précise que la contractualisation agricole n'est pas concernée par la priorisation puisque les crédits sont liés à la PAC et pas directement à la nouvelle programmation FEADER. Donc la priorité sur les milieux agricoles jusque-là évoquée est bien sûre maintenue.

Pour ce qui est des tas de terres sur le secteur Nord qui constituaient une infraction au titre du code de l'urbanisme, ces derniers ont bien été régularisés, la situation actuelle ne constitue pas une infraction et nous ne disposons de fait pas de levier réglementaire pour intervenir.

Concernant le retournement de prairie, la 2nde liste locale soumettant cette action à évaluation d'incidence n'étant pas paru au moment des faits, aucune intervention règlementaire au titre de Natura 2000 n'était mobilisable.

M. Baumgart, concernant sur le tas de terre au sud de Haguenau, déplore que la situation ait été régularisée par la Ville sans retrait de ces tas.

Autres actions de gestion en cours

Le partenariat mis en place entre la Ville de Haguenau et le Conservatoire des sites alsaciens (CSA) portant sur une partie du site Natura 200 de la ZSC situé sur l'ancien aérodrome de Haguenau est présenté. La gestion d'une surface de 2,17 hectares a ainsi été confiée au CSA via la mise en place d'un bail emphytéotique.

D'autre part, il est rappelé que des panneaux d'information grand public avaient été finalisés dès 2013 pour les secteurs de l'ancien aérodrome de Haguenau et pour le secteur de Schweighouse. La contractualisation de ces actions est aujourd'hui toujours bloquée du fait de la nouvelle programmation FEADER non opérationnelle.

Propositions pour l'animation en 2016

Les orientations en matière d'animation pour 2016 proposées au COPIL sont :

- en fonction de l'évolution de la programmation FEADER, poursuite du projet de trame de vieux bois ;
- le recensement de mares forestières en vue de leur restauration au profit du Triton crêté ;
- assurer le suivi des exploitants ayant souscrit aux contrats agroenvironnementaux ;
- Relancer les échanges sur les enjeux de préservation des milieux naturels et des espèces avec le camp militaires d'Oberhoffen.
- poursuivre la lutte contre les espèces invasives et l'enfrichement sur le secteur de l'ancien aérodrome appartenant à la Ville et ayant fait l'objet en 2012 d'une gestion expérimentale.

Ces propositions ne soulèvent pas de remarques.

Evaluation des incidences

M. Hey rappelle que l'évaluation des incidences constitue le volet réglementaire du dispositif Natura 2000 en France. Il vise à adapter les projets en tenant compte des enjeux de préservation des sites Natura 2000 et de faite à réduire les impacts.

Ce dispositif s'appuie sur 3 listes d'item qui définissent les projets soumis à savoir une liste nationale portant sur les activités relevant d'un régime administratif complétée par 2 listes locales plus spécifique sur les activités administratives et étendues aux activités ne relevant pas d'un régime administratif.

La DDT a donné jusqu'à maintenant 98% d'avis favorable sur les projets soumis à évaluation. Mais ces évaluations font l'objet d'un dialogue avec le porteur du projet qui permet la plus part du temps de supprimer les impacts sur les sites Natura 2000.

M. Baumgart déplore l'état des panneaux provisoires tout autour du site de l'aérodrome donnant une mauvaise image de Natura 2000.

André Erbs était présent au meeting aérien pendant les 2 jours. Il précise que le site Natura 2000 n'a fait l'objet d'aucune atteinte. Le dispositif de protection a été respecté compte tenu de l'information mise en place et souligne que l'opération a été exemplaire d'autant plus qu'elle a permis la sensibilisation sur la protection de l'armérie.

M. le Sous-préfet souligne également le caractère positif de cette manifestation et rappelle l'importance de la communication et des actions efficaces mise en place avec notamment la tenue de nombreux stands.

Alain Mastio (Alsace Nature) constate lui aussi le dispositif de protection très positif mis en place au profit de l'armérie qui donne de l'importance pour la préservation de la fleur. Il signale par ailleurs, être agréablement surpris par l'absence de déchets sur le secteur suite à la manifestation. Une très grande majorité des visiteurs ont respecté le site. Enfin il questionne sur les moyens mis en place pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.

A.Rodrigues : Cet aspect est prévu. C'est le cas pour les contrats agricoles où une étude sera mandatée en 2016 et pour 4 ans pour évaluer la pertinence des mesures agricoles sur les populations d'azurés et sur l'amélioration de la qualité des milieux naturels. Cette étude n'a pu être lancée en 2015 du fait du décalage des périodes de souscription aux mesures par les agriculteurs.

P.Hey : L'Europe demande une évaluation de l'état de conservation des sites tous les 6 ans. Cette étude est réalisée en France par le Muséum National d'Histoire Naturelle. La conclusion de la dernière étude n'est pas bonne. La situation des espèces et des habitats continuent de se dégrader. Mais cette situation est à relativiser au niveau local en fonction de chaque site où on observe de l'amélioration.

Cécile Bouquier (DREAL Alsace) questionne sur la non-reconduction des contrats avec les exploitants agricoles en 2016.

A.Rodrigues : la communication a été faite auprès de tous les exploitants en 2015 ; un recul d'un an semble insuffisant pour lever les incertitudes. De plus, en 2018, avec l'échéance des contrats passer en 2013 cela permettra de permettre d'éviter des années de flottement et de synchroniser tous les contrats.

P. Hey précise qu'une priorité sera donnée aux contrats émanant de sites Natura 2000 qui jusque-là non pu en bénéficier. Haguenau sera donc prioritaire.

A. Erbs conclut la réunion en remerciant les animateurs et l'importance de ce retour sur les actions mises en œuvre et initiés. Il rappelle que cette biodiversité abondante est une chance pour le territoire. Et malgré les contraintes que cela peut apporter, elle est maintenant d'avantage comprise et acceptée par les différents acteurs du territoire.